



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEAT-SORNAC, MILLEVACHES AU CŒUR**

# **REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

### **OBJET DE LA CONSULTATION : SIGNALETIQUE POUR LE SENTIER D'INTERPRETATION DES SOURCES DE LA VIENNE ET DE LA LIGNE DE PARTAGE DES EAUX**

Maître de l'ouvrage : Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur

Maître d'œuvre pour la pose des supports visuels: Alain Freytet, paysagiste

**Date limite de remise des offres :** le 04 septembre 2014 à 12 h 00

# SOMMAIRE

Article 1.	Objet de la consultation .....	2
Article 2.	Conditions de la consultation.....	2
a.	Etendue et mode de la Consultation.....	2
b.	Compléments à apporter au C.C.T.P. ....	2
c.	Division en lots.....	2
d.	Délai d'exécution.....	2
e.	Délai de validité des offres.....	2
Article 3.	Présentation des offres.....	2
Article 4.	Jugement des offres.....	3
Article 5.	Conditions d'envoi des offres .....	3
Article 6.	Remise des offres .....	3
Article 7.	Renseignements complémentaires .....	3

## **Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne la fabrication et la fourniture de supports visuels pour le sentier d'interprétation des sources de la Vienne et de la ligne de partage des eaux. L'attention du candidat est attirée sur la date de livraison à respecter.

## **Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **a. Etendue et mode de la Consultation**

Marché avec procédure adaptée.

Il est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **b. Compléments à apporter au C.C.T.P.**

Il est demandé au candidat de fournir en appui de leur candidature un échantillon sur lave émaillée au format A5. Le fichier à imprimer est imposé et fourni avec les pièces du dossier de consultation.

### **c. Division en lots**

Sans objet

### **d. Délai d'exécution**

Les panneaux devront être livrés pour le 14 octobre.

### **e. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 3. PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes **datées et signées par eux** :

- un projet de marché comprenant :
  - ⇒ un acte d'engagement (modèle ci-joint),
  - ⇒ un bordereau des prix,
  - ⇒ un C.C.T.P. approuvé.
  
- les documents prévus, aux articles 44 à 46 du code des marchés publics.

Le candidat a la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

#### **Article 4. JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics applicables aux Collectivités Locales et à leurs Etablissements Publics, avec prise en compte des critères suivants :

- qualité technique de l'offre (appréciée selon échantillon fourni),
- référence,
- prix,
- capacité technique et financière du candidat.

#### **Article 5. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES**

**Les offres rédigées en français seront présentées sous pli cacheté contenant 2 enveloppes.**

**La première enveloppe doit porter la mention « première enveloppe intérieure », et contenir les documents suivants :**

- déclaration du candidat,
- certificats de capacité,
- liste des références,
- déclaration d'intention de soumissionner,
- attestation prévue par le décret n°97-638 du 31/05/97, concernant la non inscription au volet n°2 du casier judiciaire d'une condamnation pour emploi de main d'œuvre illicite.
- Ainsi que les documents prévus aux articles 44 et 46 du code des marchés publics.

**La deuxième enveloppe doit porter la mention « deuxième enveloppe intérieure » et contenir la soumission.**

#### **Article 6. REMISE DES OFFRES**

Les offres pourront être remises contre récépissé, au siège de la Communauté de Communes au bourg de St Merd les Oussines, avant le **04 septembre 2014, 12 h 00** ; ou si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

#### **Article 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les entreprises désirant obtenir des renseignements complémentaires devront s'adresser à :

Sandrine Delamour – technicienne  
Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur  
Le bourg  
19 170 St Merd les Oussines  
05.55.95.31.88